

L'Evolution de la Politique des Ressources Naturelles au Cameroun

Joseph Mewondo Mengang

Sous-Directeur des Aires Protégées, Ministère de l'Environnement et des Forêts, Cameroun

RÉSUMÉ

La gestion des ressources naturelles a une longue histoire au Cameroun. Elle a commencé bien avant l'administration coloniale au sein de différentes communautés villageoises, et continue aujourd'hui à travers divers ministères. Le développement des zones protégées et des réserves commencé pendant la période coloniale a provoqué des tensions entre les communautés rurales et les nouvelles structures administratives. La politique de sylviculture aujourd'hui est liée au Programme National de Gestion de l'Environnement (NEMP) et tient compte des perspectives de l'écosystème dans les activités de gestion. En outre, le développement économique, la participation des femmes et le soutien des ONGs locales sont prises en compte dans la politique. Cette politique constitue le résultat de nombreuses conventions internationales, continentales et sous-régionales. Les stratégies, les priorités et les objectifs de cette politique de sylviculture sont tracés dans leurs grandes lignes et impliquent une conservation globale de la biodiversité, une participation locale et un objectif de développement économique. La mise en place de cette politique passe par un certain nombre d'accords, tels que le service global d'environnement, la réserve du biosphère Dja, la région de Lomié et le plan national d'environnement du Cameroun. Les universités sont fortement encouragées à développer des efforts de collaboration avec le Cameroun pour aider à satisfaire le besoin d'informations qui portent sur l'Anthropologie, la Socio-Economie, la Surveillance, l'Ethno-Botanique, la Bio-Ecologie, les rapports entre les ressources, les populations, et la biologie.

Le Cameroun est un pays de 475.000 km,² entouré de la République du Tchad, de la République Centrafricaine et de l'Océan Atlantique. Nous avons des forêts, la savane soudano-guinéenne et des écosystèmes de la savane Sahélienne. Certains disent que toutes les particularités africaines peuvent se trouver au Cameroun. Actuellement, nous développons des initiatives de conservation et nous disposons de plusieurs aires protégées. Aujourd'hui, nous allons parler de la zone triationale dont les forêts du sud-est du Cameroun font partie. Nous avons sept parcs nationaux que nous avons classés: six d'entre eux se trouvent dans la zone de savane. Le septième se situe au sud-ouest, il s'agit du Parc National Korup, qui est la seule zone forestière protégée aujourd'hui au Cameroun, et qui se situe dans la plus vieille forêt du monde.

HISTOIRE DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

J'ai choisi de parler de l'histoire de la gestion des ressources naturelles au Cameroun dans le but d'étendre les possibilités qu'ont les universités représentées ici aujourd'hui de nous aider à établir l'avenir de la gestion des ressources naturelles. La politique de la gestion des ressources naturelles au Cameroun est aussi vieille que le pays lui-même. Avant l'arrivée des premiers administrateurs colo-



Figure 1 Frontières nationales et administratives du Cameroun. La situation géographique approximative de l'aire protégée Lobéké est représentée en bas de la carte, à droite.

niaux en 1900, les ressources naturelles étaient régies par la loi de la personne (c'est-à-dire le code de la famille); les chefs de village étaient les principaux administrateurs de la gestion des ressources. Par exemple, après une partie de chasse, les chasseurs ramenaient tout leur butin auprès du chef qui se chargeait par la suite de distribuer la viande de chasse à l'ensemble du village. Lorsque des chasseurs venaient de la zone extérieure au village, ils devaient tout d'abord obtenir la permission du chef pour entrer dans la forêt du village; sinon, ils étaient punis de façons différentes: le totem du village (un animal de la forêt qui protégeait le village) ferait en sorte que le chasseur ne voie pas d'animaux ou ne soit pas capable d'en tuer.

A l'arrivée des premiers administrateurs coloniaux, les ressources naturelles qui appartenaient au peuple sont devenues la propriété de la première administration, et ainsi une structure administrative formelle en a été établie. Le peuple n'avait pas le droit de chasser sans un permis délivré par l'administration coloniale. Inutile d'ajouter que de telles mesures ont créé de réelles tensions et une certaine résistance de la part des populations locales. Néanmoins, un nouvel ensemble de systèmes a surgi avec la création des zones protégées. Pendant la colonisation allemande et après la première guerre mondiale, par exemple, le jardin botanique de Limbé a été créé. Ce jardin botanique existe toujours et constitue un exemple de la conservation de biodiversité au Cameroun. Au début des années 1960, lorsque le Cameroun a eu son indépendance, il y avait déjà un nombre de réserves de chasse qui existaient dans le pays, dont notamment: Waza, Kalamaloe, Dja, Douala, Edea, Santchou, Korup, Bénoué et Boumbadjidah. En fait, toutes les réserves qui existent au Cameroun, à l'exception d'une seule, ont été créées sous les administrations coloniales.

En 1930, la colonisation française a commencé à créer des réserves de chasse et à former la population au sujet des plantes exotiques, telles que *Tectona grandis* dans la zone de savane, les arbres Neem et des espèces d'Eucalyptus. Pendant cette période, la population a été instruite sur les ressources, car toutes les ressources appartenaient à l'État. Tous ceux qui souhaitaient utiliser ces ressources devaient faire une demande de permis. Le résultat de cette politique était que les premiers gardes étaient recrutés pour protéger les forêts et la faune. Mais depuis l'indépendance, les moyens disponibles au développement de ces ressources humaines diminuent par rapport à ceux qui étaient disponibles pendant les régimes coloniaux. On a également changé de mentalités: au lieu de concevoir la conservation comme un état policier, on commençait à vouloir incorporer la communauté locale dans la gestion durable des ressources naturelles.

De 1960 à nous jours, les ressources naturelles ont été à la charge de différents ministères dont: le Secrétariat au Développement Rural, le Département du Tourisme, Le Ministère de l'Elévage, des Pêches, et des Industrie Animales, de la Pêche et de la Production Animale, et le Ministère de l'Environnement et de la Sylviculture. Le Secrétariat au Développement Rural s'occupait aussi bien des ressources forestières et des eaux que de l'agriculture. Les politiques principales ont été basées sur le fait que toutes les ressources naturelles appartenaient à l'État; quiconque les détruisait était puni par la loi. En 1968, les premiers parcs nationaux ont été créés au Cameroun. Il s'agit de Waza, Bénoué et Boumbadjidah. La responsabilité de ces parcs a été transférée au Département du Tourisme pour soutenir les activités de ce secteur. Aujourd'hui, notre pays dispose de sept parcs nationaux, sept réserves de faune, 70 réserves forestières, un sanctuaire, trois jardins zoologiques et un jardin botanique.

En 1972, les ressources forestières (c'est-à-dire le bois de'oeuvre et les activités de chasse) et les eaux étaient gérées par le Ministère de l'Agriculture, alors que les parcs nationaux étaient à la charge du Département du Tourisme. Le terme «faune» renvoie spécifiquement aux activités de chasse et aux études sur la faune (la surveillance des espèces). En 1982, la responsabilité de la faune a été transférée au Département du Tourisme, et la responsabilité de la pêche a été assignée au Ministère de l'Elévage de la Pêche et de l'Industrie Animale (MINEPIA). Les ressources forestières étaient toujours contrôlées par le Ministère de l'Agriculture. Cette répartition des responsabilités des ressources naturelles aux différents ministères existe toujours aujourd'hui. Les ressources forestières relèvent maintenant du Ministère de l'Environnement et des Forêt (MINEF), la pêche appartient au Département de l'elevage, et la faune est la responsabilité du Ministere de l'Agriculture.

POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DU CAMEROUN AUJOURD'HUI

En 1992, les secteurs forestiers et de la faune au Cameroun, relevant respectivement du Département de l'Agriculture et du Département du Tourisme, ont formé le Ministère de l'Environnement et de la Forêt (MINEF). A partir de ce moment, ces deux secteurs ont connu de profondes réformes législatives et institutionnelles telles que: la mise en place d'une politique camerounaise de sylviculture; les nouvelles loi forestière, les règlements concernant la faune et la pêche; et le développement de tous les décrets d'application de la loi forestière. Toutes ces actions ont sensiblement modifié le règlement du secteur entier. La politique forestière du Cameroun constitue une composante dans notre stratégie nationale

pour améliorer les activités économiques rurales. Elle fait partie du cadre de la planification de la terre (la zonation) et aide sensiblement à promouvoir la politique agricole.

Cette politique forestière est également une composante importante du «Programme Nationale de Gestion de l'Environnement» (NEMP), qui a été élaboré en insistant sur la gestion durable des ressources forestières. C'est également une partie complémentaire du programme national d'énergie qui est actuellement à l'étude, étant donné qu'il concerne le sous-secteur de bois de chauffage. Pour finir, il couvre tous les programmes de recherche de sylviculture adoptés au début de l'année 1995. Les orientations, objectifs et stratégies adoptés prennent en compte les problèmes écologiques du Cameroun, malgré le fait que la politique forestière précède celle du Programme Nationale de Gestion de l'Environnement. La politique forestière a été une contribution positive vers l'orientation du NEMP. Il n'y a pas eu de différences fondamentales dans ces choix d'orientations parce que la consultation et la collaboration ont été des composantes intégrantes dans l'élaboration de la politique forestière. Il n'y a aucun problème majeur concernant les rapports entre NEMP et le Plan National d'Énergie. La seule question qui nous reste est de pouvoir assurer la compatibilité et la faisabilité de certaines propositions adoptées par ce dernier.

En élaborant cette nouvelle politique, l'administration forestière a insisté pour déplacer l'attention de l'arbre à l'entièr forêt. Dorénavant, la forêt sera perçue comme un produit multiple et comme un écosystème à utilisations multiples et non simplement comme productrice de bois de construction. Il faudra donc faire attention de souligner tous les aspects importants de la gestion des ressources de la forêt. Le défi de l'aménagiste forestier sera d'harmoniser les besoins — qui sont parfois contradictoires — des utilisateurs.

Les stratégies de développement économique n'ont pas tout à fait considéré la sylviculture comme un secteur important, alors que son intégration adéquate dans le développement peut considérablement amplifier le progrès des populations rurales. Pour ce qui concerne la gestion de la forêt, le Cameroun s'est toujours préoccupé de faire participer la population environnante des zones protégées, pour lui permettre d'avoir une part juste et équitable dans la répartition des bénéfices de l'exploitation des ressources forestières. Bien que la population jouisse des droits d'usufruit, elle n'a pas une part substantielle des bénéfices d'exploitation commerciale des ressources forestières. Par conséquent, elle ne se sent pas concernée par la conservation de ces ressources. La politique recherche la participation d'une population concernée afin que cette dernière reçoive directement les bénéfices de cette exploitation.

En élaborant cette nouvelle politique, l'administration forestière a insisté pour déplacer l'attention de l'arbre à l'entièr forêt. Dorénavant, la forêt sera perçue comme un produit multiple et comme un écosystème à utilisations multiples et non simplement comme productrice de bois de construction.

Les femmes camerounaises ont un rôle capital à jouer dans l'exploitation des ressources. Cette politique reconnaît l'importance du rôle des femmes et les considère comme un groupe cible privilégié dans la conservation des ressources naturelles. Les femmes constituent plus de 51% de la population totale du Cameroun et 38% de la population active. Un grand pourcentage de ces femmes (84,5%) vivent dans les zones rurales et un pourcentage encore plus élevé (92%) vivent sur le terrain. Les femmes rurales sont les principales consommatrices de ressources naturelles. Elles recueillent le foin, le bois de chauffage, les feuilles, les fruits, l'écorce et de petits animaux qui font partie des repas de leurs familles. Elles sont les gardiennes de la pharmacopée traditionnelle et les moissonneuses des produits de forêt pour les travaux d'artisanat.

Le Cameroun a reconnu le besoin de faire participer les femmes au processus de développement en créant le Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Feminines (MINASCOF), le Service des Affaires Sociales, le Perfectionnement des Femmes sous les auspices du Ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI), et le Département du Développement Communautaire pour aider les femmes rurales. L'État a également encouragé l'installation des ONG qui font participer les femmes à la protection de l'environnement (par exemple, Réseau Africa 2000, EnviroProtect). La politique de sylviculture du MINEFI s'est mise non seulement à intégrer les femmes dans le processus de développement, comme ce fut le cas dans les stratégies précédentes, mais également à les identifier comme facteur important et incontestable du développement et des efforts durables.

La politique forestière vise le développement de toutes les composantes des forêts camerounaises tout en mettant à jour notre réservoir de biodiversité. Elle s'est mise à assurer l'économie, le développement ultérieur et l'utilisation durable de cette forêt. Elle respecte toutes les conventions auxquelles le Cameroun a pris part. Ces nombreuses conventions, ainsi que leurs objectifs, stratégies et priorités sont énumérés ci-après.

Conventions Internationales:

- Convention sur la Protection de l'Héritage Culturel et Naturel (Paris, 23 Novembre 1972);
- Convention sur le Commerce International des Espèces en Voie d'Extinction (Washington, 3 Mars 1973);
- Convention de Vienne sur la Protection de la Couche d'Ozone (Vienne, 22 Mars 1985);
- Protocol de Montréal sur le control des «chlorofluorocarbons» (CFCs) (Montréal), 16 April 1987);

Les femmes camerounaises ont un rôle capital à jouer dans l'exploitation des ressources. Cette politique reconnaît l'importance du rôle des femmes et les considère comme un groupe cible privilégié dans la conservation des ressources naturelles.

- Convention sur le Changement Climatique (14 Juin 1992);
- Convention sur la Diversité Biologique (14 Juin 1992);
- Convention sur la Désertification (Paris, Octobre 1994);
- Accord de Coopération avec les ONG Internationales (IUCN, WWF, ITTO, ATO).

Conventions Continentales:

- Convention sur la Conservation des Ressources Naturelles et Culturelles (Alger, 1968);
- Convention de Bamako sur l'Importation des Déchets en Afrique et la Gestion des Déchets Toxiques.

Conventions sous-régionales:

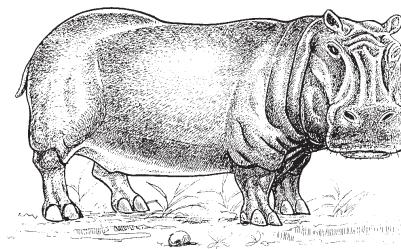
- 1964 Accord créant la commission du Bassin du Lac Tchad;
- Accord sur les règlements conjoints de la faune et de la flore au sein du Lac Tchad (ENUGU, Décembre 1977);
- Convention sur la coopération relative à la protection et au développement de l'environnement marin et les zones côtières de l'Afrique centrale et de l'ouest (Abidjan, 16 Mars 1981);
- Accord sur la coopération et la concertation entre les états de l'Afrique centrale relatif à la conservation de la faune et de la flore (Libreville, 16 Avril 1983);
- Organisation Africaine du Bois (ATO).

Voici quelques stratégies de la politique de sylviculture:

- La sensibilisation des populations locales;
- La participation des populations locales à toutes les activités relatives à l'environnement;
- La création des activités alternatives capables de générer un revenu raisonnable, réduisant la pression humaine sur l'environnement et améliorant la prise de conscience de l'environnement au sein des populations locales.

Les priorités majeures de cette politique se présentent de la manière suivante:

- Mise sur pied d'un domaine forestier permanent;
- Contrôle qualitatif et quantitatif des ressources;
- Gestion, conservation et développement élargi de la biodiversité forestière;



Hippopotamus amphibius
(Illustration: Bernardin Nabana)

- Développement de la sylviculture rurale (sylviculture communautaire; agrico-sylviculture);
- Développement élargi des produits forestiers non-boisés.

Les principaux objectifs pour soutenir cette politique sont:

- Assurer la protection de notre héritage forestier et participer à la sauvegarde de l'environnement et la préservation de la biodiversité d'une façon durable;
- Augmenter la participation des populations locales à la conservation et à la gestion de la forêt en vue de contribuer à l'amélioration de leurs niveaux de vie;
- Développer des ressources de forêt en vue d'augmenter la contribution de forêt au PIB tout en conservant la production potentielle;
- Assurer le renouvellement des ressources, à travers la régénération et le reboisement pour perpétuer les potentialités;
- Revitaliser le secteur de la sylviculture en installant un système institutionnel efficace en impliquant toutes les parties concernées dans la gestion du secteur.

La mise en place de notre politique de ressources naturelles a commencé par la signature des accords entre le gouvernement du Cameroun et diverses nations et ONG à travers le monde. Le projet global du service d'environnement (GEF) au Cameroun traite de la gestion et de la biodiversité au Cameroun. Il constitue le résultat de quatre accords:

- Allocation GEF no. TF 28673 CM du 22 mai 1995;
- Accord d'allocation entre le Cameroun et la France du 22 décembre 1997;
- Accord d'allocation entre le Cameroun et l'Allemagne;
- La convention tripartite entre le Cameroun, les Pays-Bas et la Banque Mondiale.

Le Projet GEF a neuf composantes; une convient particulièrement à cet article car elle implique la part du Cameroun couvrant 2.300.000 ha dans la région du fleuve Sangha au sud-est du Cameroun.

Les activités principales qui ont été développées pour ce site sont destinées. Assurer la protection de trois sites prioritaires qui sont:

Nous développons une approche qui encourage la participation parmi la population de la région pour promouvoir plusieurs initiatives de recherche pertinente. Pour ceci, je me présente aujourd'hui comme représentant du gouvernement camerounais, sollicitant l'aide et la collaboration des universités internationales.

- La Réserve de faune Boumba Beck (249.920 ha);
- La Réserve de faune NKI (181.568 ha);
- La Réserve de faune du Lac Lobéké (206.528 ha).

Nous développons une approche qui encourage la participation parmi la population de la région pour promouvoir plusieurs initiatives de recherche pertinente. Pour ceci, je me présente aujourd’hui comme représentant du gouvernement camerounais, sollicitant l'aide et la collaboration des universités internationales. Yale et l'Université de San Francisco constituent des exemples à ce titre (la première collabore dans la région Sangha et la seconde collabore dans la Réserve Dja). Je pense que nous sommes ouverts à ce genre d'échange, nous en avons même très besoin, pour mieux intégrer les ébauches d'approches politiques. Spécifiquement, nous avons besoin de l'aide et des échanges dans les domaines ci-après: bio-écologie; ethno-botanique; anthropologie; surveillance des espèces.

Les principaux résultats attendus dans ce projet sont de:

- Renforcer la capacité de gestion du personnel du Ministère de l’Environnement et de la Sylviculture ainsi que celle des populations locales;
- Renforcer la recherche sur la biodiversité afin de constituer des bases de données sur les espèces de la région et bien gérer l'approche de participation;
- Renforcer la gestion des zones protégées dans les sites.

Un projet régional qui aborde la conservation durable et l'utilisation rationnelle des écosystèmes dans les forêts d'Afrique centrale (ECOFAC) a une de ses composantes situées à la Réserve Biosphère Dja au Cameroun.

Les principaux objectifs du projet Dja sont de:

- Protéger l'écosystème de la forêt;
- Développer les activités forestières du village en utilisant la diversité des produits forestiers;
- Développer l'intégration des populations rurales dans la gestion des ressources ;
- Transformer la Réserve du Dja en Parc National.

Les résultats attendus du ce projet sont de:

- Contrôler les ressources et développer des bases de données efficaces;

- Sensibiliser la population locale de manière efficace;
- Stabiliser l'exploitation forestière autour de la Réserve;
- Préparer un plan de gestion pour la Réserve.

Le second projet dans la Réserve du Dja est la conservation durable et l'utilisation de la biodiversité de la réserve (région de Lomié). Les principaux domaines de ce projet sont: la conservation de l'écosystème, la recherche, le développement, l'agro-sylviculture, la valorisation des produits de forêt de bois de construction, l'intégration des populations locales, l'éducation, l'information sur base régionale renforçant l'utilisation durable des ressources forestières autour de la Réserve et spécifiquement autour de la Région de Lomié.

Ce projet n'a qu'un an et l'exécution de la recherche et des études sont juste à leur débuts; nous attendons ses résultats.

Le Plan National de l'Environnement du Cameroun est un autre projet soutenu au Cameroun selon la convention de finance CMR/93/G/81 du 29 octobre 1995 entre le Cameroun et le PNUD.

L'objectif principal est de former une stratégie nationale pour l'environnement en essayant d'aborder les objectifs de conservation. Il se préoccupe également des questions sur l'utilisation durable des ressources naturelles avec la participation de la population concernée. Le Cameroun a adopté son PNE, qui constitue le programme national d'action de sylviculture, et traite la façon dont les ressources naturelles doivent être utilisées et gérées.

D'autres projets existent au Cameroun pour faciliter la mise en place de politique; ils cherchent tous à déterminer la meilleure façon de développer l'utilisation durable des ressources. Par exemple, le Projet de Développement Communautaire financé par l'Administration pour le Développement d'Outre-Mer, connu aujourd'hui comme le Département pour le Développement International (DFID), essaie d'aider le Cameroun dans les processus et les normes qui concernent la communauté. La politique camerounaise des ressources naturelles prévoit des allocations des forêts de la communauté à «l'Unité Sylviculture pour la Communauté des Villages» (CFU) du Ministère de l'Environnement et des Forêts. Un travail considérable sur le terrain a été effectué pour identifier non seulement le processus qui consiste à indiquer les règlements mais aussi les zones dans lesquelles les textes légaux sont peu clairs ou doivent être développés.

En général, le Gouvernement du Cameroun met actuellement en application la nouvelle politique d'intégrer les populations dans le processus de gestion des ressources naturelles. Ce nouveau processus est difficile; il nécessite le soutien des universités qui devraient orienter leurs recherches de façon à faciliter la planification de la politi-

que. Les domaines que nous suggérons sont: Bio-écologie, Ethno-botanique, Anthropologie, Contrôle des espèces, Socio-économie, Contrôle des ressources, Rapports entre les ressources, Relations entre les populations et les ressources, La Biologie des ressources, etc. En travaillant étroitement avec d'autres institutions et universités en Afrique et ailleurs, nous espérons faire avancer la conservation.

JOSEPH MEWONDO MENGANG est Sous-Directeur des zones protégées au Ministère Camerounais de l'Environnement et des Forêts. Il a terminé sa formation universitaire à l'Université de Yaoundé en 1977, et a obtenu son diplôme d'ingénieur d'Eaux et de Forêt à ENSA-Yaoundé en 1984. Il est membre fondateur de la Société Camerounaise pour la Protection de la Nature (CWCS), et occupe les fonctions de Secrétaire Général Adjoint et membre fondateur de l'Association pour la Protection des Oiseaux au Cameroun (AOPC).

Bibliographie sommaire:

- 1982. *La protection de la nature au Cameroun*. AGRO-ENSA. Yaoundé, Cameroun.
- 1983. La pêche de l'Heterotis niloticus dans le Nyong. Thèse d'Ingénieur des Eaux et Forêts. ENSA-Yaoundé, Cameroon.
- 1993. avec Jacques Prescott. *L'Étude sur les pongidés du Cameroun*. Quebec, Canada: Jardin Zoologique.
- 1993. avec W.B. Rappley. Confirmation of the presence of the West African manatee (*Trichesus senegalensis*) in western Cameroon. Canada: Parc Zoologique de Toronto.

Joseph Mewondo Mengang, Ministère de l'Environnement et des Forêts Camerounais, BP 13844, Yaoundé, Cameroon.
Tel: 237.23.42.32; Fax: 237.20.94.72